DISTRICT DES CORDELIERS.

Cde
FRC
6533

Extrait du Regiſtre des Délibérations de l'Aſſemblée du Diſtrict des Cordeliers.

Du 19 Septembre 1789.

L'Assemblée du Diſtrict des Cordeliers, toujours eſſentiellement occupée à l'approviſionnement de la Capitale, ſoit en faiſant part à l'Aſſemblée des Repréſentans de la Commune des renſeignemens qui lui parviennent ſur cet objet important, ſoit en députant par elle-même des Commiſſaires dans les environs de Paris, ayant, entr'autres Commiſſaires, nommé MM. Buiſſon de Chambois & Cayere de Létang, pour ſe rendre à Pontoiſe & dans ſes environs, a acquis, par le rapport de ces Commiſſaires, la connoiſſance de deux faits eſſentiels dont elle ſe croit obligée d'inſtruire MM. les Repréſentans de la Commune.

L'Aſſemblée eſt inſtruite, 1°. que très-

ſouvent les convois de farine & de bleds deſtinés pour Paris, n'y arrivent point, parce qu'ils ſont divertis en route, & que ceux qui y arrivent ne parviennent point à la Halle, parce que les perſonnes chargées de les accompagner ſouffrent qu'ils ſoient diſtribués aux Boulangers des fauxbourgs, qui, indépendamment de cette diſtribution anticipée, ſe font encore donner des farines à la Halle, ce qui prive les Boulangers du centre de la ville de la quantité qui leur eſt néceſſaire.

2°. L'Aſſemblée eſt inſtruite que, juſqu'au moment actuel, les recherches & les ſoins pris pour l'approviſionnement, n'ont été portés qu'à une très-petite diſtance de la Capitale, & que cette circonférence peu étendue, eſt déjà, ou au moins dans peu de temps ſera épuiſée, ce qui, dans une ſaiſon plus rigoureuſe, rendra l'approviſionnement beaucoup plus difficile, pour ne pas dire impoſſible, ce qui ſeroit une véritable calamité.

Le Diſtrict des Cordeliers, frappé de

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

l'importance de ces deux objets, a arrêté qu'il ſeroit nommé des Députés chargés de faire des repréſentations à l'Aſſemblée de la Commune, & de l'engager, premiérement, à donner des ordres pour que des détachemens de différens Diſtricts ſe trouvent ſur les routes, à quelques diſtances des barrieres, à l'arrivée des convois, pour en aſſurer le tranſport ſur le carreau de la Halle; le Diſtrict des Cordeliers offrant pour cet objet tous les ſecours qui dépendront de lui.

Secondement, à prendre les meſures qu'ils croiront les plus ſûres, les plus promptes & les plus actives, pour qu'il ſoit envoyé des Commiſſaires dans les Provinces éloignées, telles que la Flandre, la Picardie, l'Artois, le Sancere & autres qui fourniſſent ordinairement à la conſommation de Paris, à l'effet de s'aſſurer d'une quantité de bled & de farines telle qu'elle puiſſe tranquilliſer la Capitale ſur des beſoins à venir, notamment pour l'hiver, de maniere qu'on n'ait rien à craindre de ſes rigueurs

847

par rapport à la ſubſiſtance des Citoyens.

L'Aſſemblée a nommé pour Députés auprès de la Commune MM. Buiſſon, Lablée, Péchiné & Dumeſnil.

Arrêté en outre que le préſent ſera imprimé & envoyé aux autres Diſtricts.

Signé ARCHAMBAULT, Préſident.

PARÉ, Secretaire.